

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7420**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Décorateur-conseil d'intérieur

Nouvel intitulé : Décorateur-conseil d'intérieur

**AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION**

**QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION**

Ecole Supérieure d'Architecture Intérieure (ESAIL) | Directeur de l'ESAIL

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

230n Etudes et projets d'architecture et de décors

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le décorateur-conseil définit et crée une ambiance décorative à caractère éphémère ou à caractère permanent dans un espace sans modification du bâti, en associant matériaux, revêtements, tissus, mobiliers... L'ambiance décorative à caractère éphémère se définit comme une installation qui prend place dans un espace pour une durée limitée. Elle a le plus souvent pour but la mise en valeur d'une société, d'une institution ou d'un produit.

L'ambiance décorative à caractère permanent se définit comme un cadre de vie au service d'un 'art de vivre' : intervention sur des éléments tels que les revêtements de surfaces, les textiles, l'éclairage, le mobilier, les dispositifs de rangement, les ustensiles de vie... Appelé aussi « relooking », ce procédé produit une réelle transformation de l'ambiance spatiale

Les principaux axes de l'activité sont :

- Conception / vente d'un projet de décoration intérieure
- Représentation du projet (communication graphique)
- Définition technique des matériaux et choix des produits utilisés ou à mettre en oeuvre.

La certification atteste les capacités : Conception-vente du Projet

- \* analyse des besoins du client et du programme
- \* recherche de style en adéquation avec le client
- \* définition d'un aménagement intérieur intégrant le mobilier
- \* présentation, argumentation et vente du projet d'aménagement intérieur.

Représentation du Projet

- \* représentation graphique et artistique du projet en phase recherche (croquis, esquisses, étude de couleurs,...)
- \* représentation normée du projet en 2D (plans, coupes, élévations) à la main ou avec les outils informatiques
- \* représentation en 3D (artistique ou avec les outils informatiques)

Définition technique des matériaux et la livraison

- \* constitution du dossier définissant avec précision les travaux à réaliser : choix des matériaux, choix des mises en oeuvre, choix du mobilier et des équipements, chiffrage.
- \* suivi, livraison du projet réalisé

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Toute entreprises du secteur de l'univers de la décoration : - Agences de maîtrise d'œuvre

- Bureaux d'études conseil et création
- Entreprises de décoration
- Magasins et entreprises d'agencement (cuisine, salle de bains, rangements...)
- Magasins de matériaux décoratifs
- Magasins de mobilier Design
- Entreprise de construction de bâtiment

Salarié ou entreprise individuelle : Dessinateur Designer en espace intérieur

Dessinateur projeteur

Décorateur d'intérieur

Décorateur Conseil vente

Décorateur d'intérieur

Agenceur d'espace

Responsable d'agencements et /ou décorations

Coordonateur d'identité visuelle

Artiste en fresques murales, en Design immobilier...

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de 3 blocs de compétences correspondant aux activités: conception-vente d'un projet de décoration intérieure, représentation du projet (communication graphique), définition technique des matériaux (choix des produits utilisés ou à mettre en oeuvre). Les critères de certification prennent en compte les capacités artistiques, culturelles, et méthodologiques.

1) Après formation, deux Projets de fin d'études servent de base à la validation.

Projet Imposé : intervention dans un bâtiment existant assez grand avec 3 types de programmation au choix : décoration intérieure, aménagement éphémère, scénographie événementielle.

Projet Libre : le candidat définit un sujet qui doit être validé par l'équipe pédagogique. Il doit développer un mémoire explicitant sa réflexion globale. En parallèle, il définit et développe son Projet d'Aménagement intérieur pour atteindre un niveau de définition conforme à la profession.

2) En VAE

Après recevabilité, le candidat constitue un dossier décrivant ses activités et composé de: dossier professionnel relatif à l'activité, photographies de réalisations et de maquettes.

Le dossier est transmis au Jury.

Le candidat est convoqué à un entretien avec le jury sur la base du dossier.

Chacun des blocs de compétences peuvent être acquis indépendamment en cas de validation partielle.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Président : professionnel Décorateur d'intérieur 3 membres : - le directeur de l'école ou son représentant - 2 professionnels extérieurs à l'école (décorateur d'intérieur, scénographes dans l'événementiel)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Président : professionnel Décorateur d'intérieur 3 membres : - le directeur de l'école ou son représentant - 2 professionnels extérieurs à l'école (décorateur d'intérieur, scénographes dans l'événementiel) dont un salarié et un employeur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2009.

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

### Références autres :

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Décorateur-conseil d'intérieur avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2012

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 25 janvier 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Intitulé : Décorateur d'intérieur.

#### **Pour plus d'informations**

##### **Statistiques :**

20 à 22 certifiés par an

##### **Autres sources d'information :**

<http://www.esai-lyon.com>

<http://www.esai-lyon.com/>

##### **Lieu(x) de certification :**

Ecole Supérieure d'Architecture Intérieure de Lyon (ESAIL) / ALPF-IDRAC 45-47 rue Sergent Berthet  
CP 607  
69258 Lyon Cedex 09

##### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

ECOLE SUPERIEURE D' ARCHITECTURE INTERIEURE DE LYON (ESAIL) 47 rue Sergent Michel Berthet  
CP 607  
69258 Lyon Cedex 09

##### **Historique de la certification :**

Ancien intitulé : Certificat d'Etudes de Décorateur d'intérieur.

**Certification précédente :** Décorateur-conseil d'intérieur

**Certification suivante :** Décorateur-conseil d'intérieur